

COMPRENDRE

INTERVIEW Les salariés de la production agricole peuvent, lors de leur départ en retraite, adhérer à l'Aropa 51-08 pour être défendus et bénéficier de différents services. Alain Piétrement, président de l'Aropa 51-08, détaille le rôle de l'association.

L'Aropa accompagne et représente les retraités de la production agricole

Qu'est-ce que l'Aropa 51-08 ?

A. P. : L'Association des retraités des organismes professionnels agricoles regroupe actuellement 4140 adhérents sur un périmètre constitué des départements de la Marne et des Ardennes. L'Aropa 51 a vu le jour en 1987 et l'Aropa 08 en 1988. Elles ont fusionné en 2008/2009 pour devenir l'Aropa 51-08. Elles ont été créées pour défendre les intérêts des retraités face aux difficultés rencontrées à l'époque par la caisse de retraite complémentaire agricole, la CCPMA. Depuis, l'association a développé de nombreux services.

À qui s'adresse l'Aropa 51-08 ?

Elle s'adresse aux préretraités et retraités ayant été :

- salariés des exploitations agricoles, viticoles et sylvicoles quel que soit son parcours professionnel par ailleurs (sous réserve de percevoir une retraite MSA mensuelle de 50 € minimum) ;
- salariés des organismes professionnels agricoles (OPA) : Crédit Agricole - Groupama - MSA - Chambre d'agriculture - FDSEA - CDER et CER/Coopératives et leurs filiales ;
- salariés, non affiliés à la MSA, mais au service de l'agriculture des entreprises agro-alimentaires, Agro industries ou Agro services (par exemple les réparateurs agricoles, les entreprises de travaux agricoles, etc.) à condition d'avoir travaillé cinq années dans ces secteurs.

Quelles sont les missions et les services proposés par l'Aropa 51-08 ?

Les missions de l'Aropa 51-08 sont de plusieurs ordres :



André Sarazin, président de la commission emploi de la FDSEA 08, et Mickaël Jacquemin, président de la commission main-d'œuvre de la FDSEA 51, ont rencontré le 20 février Alain Piétrement et Régis Millard, président et vice-président de l'Aropa 51-08.

- la représentation des retraités aux niveaux régional et national : L'objectif est de faire entendre la voix des retraités (notamment en matière de retraite) auprès des élus, des structures décisionnaires. Il s'agit d'actions de portée collective ;
- la défense des retraites et des intérêts des retraités : l'objectif est d'aider à la constitution des dossiers de retraite, calculer et vérifier le calcul des retraites de base et complémentaire, calculer les pensions de réversion, intervenir le cas échéant auprès des caisses de retraite. Il s'agit d'actions visant à répondre à des questions ou problèmes individuels ;

- la recherche de partenariats commerciaux et accords tarifaires préférentiels : par la négociation collective de tarifs avec banques, assurances, orga-

- nismes de conseil, etc. (complémentaire santé, frais bancaires, conseils juridiques et fiscaux, ...), et par la remise d'une carte de réductions, la carte « Moisson » (prolongement de la carte Campagne pour les salariés de la production agricole). Cette carte est émise par les FDSEA 51 et 08 qui permet de bénéficier de réductions auprès de commerces de biens, de services et de loisirs en Marne et Ardennes ainsi qu'au niveau national (environ 500 commerces locaux et certains réseaux nationaux).

L'objectif est d'obtenir les meilleures conditions tarifaires au profit des adhérents.

- l'organisation de loisirs (sorties sur une journée, voyages sur plusieurs jours, spectacles, etc.) :

L'objectif est d'obtenir des tarifs de groupe et permettre aux

adhérents de se retrouver et d'échanger.

- l'information : il s'agit de mettre à disposition des adhérents, toutes les informations sur les nouvelles mesures sociales, juridiques, fiscales les concernant au travers de trois bulletins d'information et onze newsletters chaque année, de son site internet ainsi que la revue trimestrielle « Le Chêne vert » émise par la FNArropa.

L'adhésion à l'Aropa 51-08, d'un montant de 40 € par an, permet d'accéder à tous ces services, supports et réductions.

Quelles sont les demandes de ses adhérents et les services les plus demandés ?

Les adhérents de l'Aropa 51-08 cherchent particulièrement :

- des conseils lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs démarches (calcul de la retraite, projections financières en situation de réversion lors de la perte du conjoint).

- à bénéficier de conditions tarifaires avantageuses (tarifs de groupe).

Les services les plus demandés par les adhérents de l'Aropa 51-08 sont le bénéfice des conditions tarifaires de groupe en matière d'assurance et de

banques, la carte moisson avec ses remises commerciales et les loisirs.

Y a-t-il des évolutions à venir et quels sont les axes prioritaires de travail ?

Les axes prioritaires de travail de l'Aropa 51-08 sont :

- de poursuivre notre développement et ainsi renforcer notre position de façon à ce que les retraités du milieu agricole soient mieux défendus en les représentant, et en obtenant une voix délibérative, dans les instances nationales par l'intermédiaire notamment de la fédération nationale des Aropa (FNArropa) et de la Confédération française des retraités (CFR) ;

- d'accentuer notre communication et l'information des adhérents par le biais du bulletin, de la newsletter mensuelle et du site internet de l'association (www.aropa5108.org) lesquels seront enrichis de nouvelles rubriques et des newsletters spécifiques selon l'actualité.

- de contribuer au développement des services proposés par la carte moisson et à une meilleure connaissance des services proposés par celle-ci.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR ADHÉRER À L'AROPA...

■ Rendez-vous dans les locaux de l'Aropa, situés 2, rue Léon Patoux à Reims, au sein de la Maison des agriculteurs. Permanence tous les matins, sauf le mercredi. Pour joindre l'Aropa par téléphone : 03 26 82 88 73, et par mail à : aropa51-08@orange.fr